



**DECLARATION COMMUNE de la FCPE, de la LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, du SE-UNSA, de l'UNSA EDUCATION et des DDEN
CDEN LUNDI 6 MARS 2023**

Les DDEN, la FCPE, la Ligue de l'enseignement, le SE-UNSA et l'UNSA éducation, attirent l'attention du CDEN sur 5 points :

- le manque récurrent de remplaçants dans le Vaucluse, impactant l'ensemble de la communauté éducative et plus particulièrement les conditions d'apprentissages des élèves. Nous demandons la création de postes à la hauteur des besoins dans l'intérêt du service public d'éducation.

- L'inclusion scolaire doit pouvoir compter sur des moyens suffisants. Ainsi, les RASED, Référents de scolarité et AESH notamment doivent être en nombre suffisant. Ce n'est pas le cas à l'heure actuelle. Des élèves avec notification MDPH sans AESH, des notifications IME sans places, des zones sans ou avec trop peu de référent de scolarité, maître E, maître G ou psychologue scolaire est contraire aux principes de l'école inclusive qui, rappelons-le, *"vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers."*

- Bâti scolaire : le manque de locaux dans certaines communes est prégnant, tout comme la vétusté de certains bâtis actuels. Nous souhaiterions en outre le retour sur l'utilisation du fond spéciale d'amélioration du bâti scolaire sur l'aspect thermique.

- le taux d'encadrement : la France est donc, selon la DEPP (direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) le pays européen avec la moyenne la plus haute (22 de moyenne dans les écoles élémentaires contre 19 de moyenne en Europe, et 26 en collège contre 21 de moyenne en Europe). La route est longue et nous serons très attentifs à l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves.

- L'indice de position sociale (IPS) mesure la composition sociale d'une école ou d'un établissement scolaire.

Une décision de justice a conduit le ministère de l'Éducation nationale à rendre publiques les IPS de chaque école et collège de France métropolitaine et des DROM ; cela concerne les établissements publics et privés sous contrat. Désormais, chacun peut observer, chiffres à l'appui, les ravages de la ségrégation sociale dans notre système éducatif, notamment liés au rôle de l'enseignement privé – essentiellement confessionnel – dans l'entre-soi scolaire des plus favorisés. Pour nous le constat est accablant.

Pour finir, nous souhaitons attirer l'attention des membres du CDEN sur deux mesures de carte scolaire :

- L'école CAMUS d'Orange ne devrait pas subir une fermeture de classe de CE2 à CM2. En effet, cette école en éducation prioritaire, aurait, si cela était le cas, la plus forte moyenne d'élèves par classe sur ces niveaux en éducation prioritaire, alors que celle-ci a l'un des plus faibles IPS du Vaucluse. Le manque de locaux n'est pas un argument valable dans cette situation.

- L'école maternelle de la colline à Cavaillon doit, au vu de ses effectifs, avoir une ouverture de classe. Elle a de plus, un local disponible.